



Mise à jour sur le rappel de Toyota touchant des modèles équipés d'un accélérateur défaillant

Le 29 janvier 2010

Vous trouverez ci-après une mise à jour sur le [rappel volontaire visant certains véhicules](#) dont l'accélérateur reste coincé en position d'ouverture des gaz partielle ou revient lentement en position de ralenti :

- Toyota a indiqué qu'elle travaille d'arrache-pied pour résoudre ce problème et a identifié une solution potentielle qui doit être approuvée par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). Si la NHTSA l'approuve, Toyota devra fabriquer la nouvelle pièce de rechange et apprendre à ses usines et concessions à effectuer la réparation. Le délai exact n'est pas encore connu. (Transport Canada collabore aussi avec Toyota Canada pour évaluer les mesures prises par Toyota.)
- Comme nous l'avons indiqué dans [Info-Parc](#) hier, ce ne sont pas tous les véhicules des modèles énumérés qui sont visés par le rappel. Seuls les véhicules équipés d'un accélérateur fabriqué par un certain constructeur sont touchés par ce rappel. Toyota est en train de dresser la liste des véhicules qui ont été équipés d'un accélérateur défaillant, mais aucun délai n'a été fixé pour compléter cette étape. PHH a demandé à Toyota de nous faire parvenir cette liste dès que possible, mais cela pourrait prendre du temps puisque le NIV du véhicule ne permet pas nécessairement de déterminer si le véhicule est touché.

En attendant que Toyota élabore un plan complet pour le rappel et fournisse des renseignements à jour, PHH fait ce qui suit :

- Notre équipe Acquisition d'un véhicule neuf a identifié les véhicules en commande qui pourraient être visés par ce problème. L'équipe communique avec les concessions pour leur indiquer de ne pas immatriculer les véhicules touchés en leur possession.
- Notre équipe d'aide à l'entretien de véhicules a communiqué avec tous les clients qui font partie du programme et qui pourraient être visés par ce rappel. Vos conducteurs, qu'ils fassent partie du programme d'aide à l'entretien des véhicules ou non, peuvent communiquer avec notre équipe d'aide à l'entretien de véhicules pour obtenir de l'information s'ils sont inquiets au sujet de leurs véhicules (1 800 ONLY PHH, suivre les options jusqu'au service du programme d'aide à l'entretien de véhicules).
- Pour les clients qui décident de ne plus laisser leurs conducteurs conduire les véhicules Toyota et de louer des véhicules jusqu'à ce qu'on en sache plus à ce sujet, le partenaire fournisseur de PHH, Enterprise, a indiqué qu'ils disposent d'un stock suffisant de véhicules de location. Les conducteurs de parc doivent suivre la procédure normale pour les locations : soit par l'entremise de PHH, en communiquant avec les bureaux locaux d'Enterprise, ou en appelant au centre de réservation d'Enterprise.

Nous demeurons en contact permanent avec nos représentants de Toyota et nous vous tiendrons au courant dès que de nouveaux renseignements seront disponibles.